

PREMIÈRE PARTIE : PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

**AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT NATIONAL N° DNCMP/30.../T/2023-2024
RELATIF AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 104 SOURCES
AMENAGEES (Lot1) ET REHABILITATION DE 5 ADDUCTION D'EAU
POTABLE (Lot 2)**

Date de Publication : Le 21 / 7 / 2023

Date d'ouverture des offres : Le 9 / 8 / 2023

NOM DE L'AUTORITE CONTRACTANTE : Commune MURWI;

FINANCEMENT : Guichet non affecte du FONIC : Exercice 2022-2023.

Objet

1 Le Maître d'Ouvrage invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à concourir et à présenter leurs offres sous pli fermé, pour les travaux de :

« **Construction de 104 sources Aménagées et Réhabilitation de 5 Adductions d'Eau Potable** ».

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont en deux lots.

1 Lot 1 : Construction de 104 sources Aménagées

2 Lot 2 : Réhabilitation de 5 Adductions d'Eau Potable

La Commune de MURWI vient d'obtenir du Fonds National d'Investissement « FONIC »; un financement mis à sa disposition par l'État Burundais sur l'exercice 2022-2023 pour l'exécution des projets de développement socio-économique et communautaires. La Commune de MURWI a l'intention d'utiliser ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de **travaux de construction de 104 sources aménagées et de Réhabilitation de 5 Adductions d'Eau Potable** signalés précédemment.

2 L'ensemble des travaux est à exécuter dans un délai maximum de : **(3) mois calendrier.**

Condition de participation

3 La participation au Marché est ouverte, à égalité de condition, à toutes les personnes physiques ou morales possédant les capacités juridiques, techniques et financières nécessaires à l'exécution du marché.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

4 Le Dossier d'appel d'offres peut être consulté tous les jours ouvrables de 8 heures à 15 heures 30 minutes (heures locales) au Chef-lieu de la Commune MURWI. Le DAO est acheté à **100 000 BIF**. 50%, soit **50 000 BIF** versé sur le compte N° **34 468** de la commune de MURWI ouvert à la **COOPEC MURWI**. L'autre moitié (50%) **50 000 BIF** sont versés au compte n°**1101/001.04** ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB). **Les originaux des bordereaux constituent donc une pièce administrative exigée à chaque soumissionnaire.**

5 En vertu du code des marchés publics au Burundi (art. 43), l'achat du Dossier d'Appel d'Offres est une condition indispensable pour la participation au marché. En conséquence, les soumissionnaires

intéressés devront joindre à leur offre les deux quittances de paiement tels que préciser au point 4 précédent.

- 6 Peu importe le mode d'acquisition du dossier, **un bordereau de versement original** des frais d'achat de ce dossier est obligatoire dans la soumission et constitue un des éléments éliminatoires.

7 Réunion préparatoire et visite du site

- 8 Une réunion préparatoire à l'établissement des offres se tiendra au lieu et à la date fixée dans le dossier d'appel d'offres (voir clause 20 des DPAO). Une visite du site est prévue en dates du 31/7./2023 pour les Sources Aménagées et du 01/8./2023 pour les AEP, chaque fois à partir de 9h00. Le lieu de rencontre est le chef-lieu de la Commune MURWI.

- 9 Indépendamment de la réunion préparatoire, le soumissionnaire n'est pas tenu de fournir la preuve qu'il a visité le lieu avant la remise des offres. Les modalités de visite du lieu sont précisées dans le dossier d'appel d'offres (voir clause 8 des DPAO).

Présentation de l'offre et garantie de soumission

L'offre doit être paginée et comprendra une table des matières.

- 10 Les offres doivent comprendre une garantie de soumission de : **Deux millions Sept cent mille de Francs Burundais (2 700 000 FBu)** pour le lot1 et **Un million cinq cent mille de francs burundais(1 500 000 FBu)** pour le lot2. Elles seront sous forme de garanties bancaires. Les chèques certifiés ne seront pas acceptés.

Délai de validité des offres

- 11 Le délai de validité des offres est fixé à **Nonante jours calendriers (90) jours** calendrier à compter du jour de l'ouverture des offres.

Date limite de dépôt des offres

- 12 Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le .9./8./2023 à 10h 00 min au **Secrétariat de la commune MURWI**.

- 13 Toute offre reçue après la date et l'heure limite ne sera pas prise en considération.

Séance d'ouverture des offres

- 14 Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants, un représentant de la DNCMP et un représentant du FONIC à l'adresse mentionnée ci-dessous :

- 15 **Date et heure : le ...9.../8... / 2023 à 10h 30min.**

Adresse : Bureau de la commune **Murwi** en province Cibitoke.

- 16 Le procès-verbal d'ouverture des offres dressé ultérieurement par le Maître d'Ouvrage sera accompagné d'un document annexe listant les personnes présentes à la séance et signé par chacune d'entre elles.

Critères de qualification

- 17 Les documents exigés en matière de qualifications sont détaillés dans le Dossier d'Appel d'Offres, dans les « Données Particulières de l'appel d'offres » (DPAO).
- 18 Une marge de préférence sera octroyée aux soumissionnaires locaux.

Veillez avoir l'obligeance de nous faire savoir, dès réception et de préférence par courrier à l'adresse susmentionnée, que vous avez reçu cette lettre d'invitation.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Murwi le 18/07/2023

La Personne Responsable des Marchés Publics « PRMP »

Administrateur de la Commune Murwi

Melchior NZOKIZWANAYO

